

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_25_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT NEUF FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, D. GONÇALVES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, , S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, C. SILVA, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	C. MOYNEZ	procuration à	M. FERNANDEZ
	P. QUÉRO		É. GRILLON
	M. ALOUI		P. ROUYER
	S. SABLITCH		S. JUGAL

Secrétaire de séance : Patrick ROUYER est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - COMMISSION RESSOURCES ET COMMISSION SERVICES À LA POPULATION

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 003 du 4 juin 2020 désignant les membres de la Commission Ressources,

VU la délibération n° 003 du 13 octobre 2022 désignant les membres de la Commission Services à la Population,

VU l'avis de la Commission Services à la Population en date du 26 février 2024,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 27 février 2024,

CONSIDÉRANT le courrier de démission de Monsieur Pieter DOUWES en qualité d'Adjoint au Maire et du Conseil municipal en date du 5 février 2024,

CONSIDÉRANT le courrier d'acceptation de la démission de Monsieur Pieter DOUWES, en qualité d'Adjoint au Maire et du Conseil municipal, de Mme la Préfète du Val-de-Marne en date du 19 février 2024,

CONSIDÉRANT que les commissions permanentes doivent être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre du Conseil municipal démissionnaire, Monsieur Pieter DOUWES, de la liste « Ablon renouveau 2020 », au sein de la commission permanente Ressources,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de compléter le nombre de conseillers de la liste « Ablon Renouveau 2020 » en désignant Monsieur Christophe SILVA comme membre de la Commission Ressources,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune au remplacement d'un membre de la Commission Ressources pour l'ajouter à la Commission Services à la Population et inversement,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de remplacer Madame Christelle QUÉRO comme membre de la Commission Ressources par Monsieur Matthieu ALOUI lui-même membre de la Commission Services à la Population et inversement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE, le représentant du Conseil municipal de la liste « Ablon renouveau 2020 » en remplacement de M. Pieter DOUWES dans la commission municipale « Ressources » ainsi que le remplaçant de Mme Christelle QUÉRO composée comme suit :

	Membres
Commission Ressources	Laurent FORICHON, Vice-Président Daniel GONÇALVES, Martine LE GOFF PIETERAERENTS, Valérie MOREAU, Djebi ASSO, Evaléna BIANAY-BALCOT, Matthieu ALOUI , Christophe SILVA , Cyrille CONTAMIN, Vincent BAYOUT

Et la Commission Services à la Population composée comme suit :

	Membres
Commission Services à la Population	Catherine BEUDIN, Vice-Présidente Christelle QUÉRO , Patrick ROUYER, Jocelyne BUISINE CORLOBÉ, Martine GRIMONT GRAFT, Sophie SABLITCH, Sandra JUGAL, Tayfun BAYRAK, Sandrine QUINTYN, Mélissa SEMADENI, Cyrille CONTAMIN

RAPPELLE que le Maire étant membre de droit, il préside les commissions permanentes.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1^{er} mars 2024

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 29 février 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com